

SÉANCE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le lundi vingt et un septembre à dix-huit heures.

Le Bureau communautaire décisionnel de l'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Ayant pris part à la délibération : 25

- Présents : 25
- Pouvoirs : 0

Date de convocation :

Mardi 15 Septembre 2020

Affichage effectué le :

29 septembre 2020

Mise en ligne le :

29 septembre 2020

OBJET :

**Restauration générale du
Château Laurens : Avenant N°6
aux marchés 16.030, lot 2 « gros
œuvre » attribué à l'entreprise
SOGEA BOURDARIOS**

N° 003331

Question N° 3 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : I.I. « Marchés
publics »

Pièce annexe réglementaire : Avenant n°6

- ✓ *VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 juillet 2020 donnant délégation au Bureau Communautaire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres supérieurs à 500 000 € HT pour les fournitures et services et 1 000 000 € HT pour les travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*
- ✓ *VU la délibération du 16 décembre 2019 autorisant la passation d'un avenant N°5 au marché 16.030 lot 2 « gros œuvre » avec l'entreprise SOGEA BOURDARIOS.*

Monsieur le Vice-Président délégué à la commande publique rappelle que le chantier de restauration de la Villa Laurens arrive à son terme et qu'il est prévu d'ici la fin d'année 2020 de solder 90 % des prestations inscrites aux marchés.

Monsieur le Rapporteur expose que ce chantier de restauration, hors du commun et dans une période très particulière liée à la COVID-19, comptabilise notamment une plus-value pour le lot 2 « gros œuvre » attribué à l'entreprise SOGEA BOURDARIOS qu'il convient de régulariser par un avenant.

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, M. François PEREA, Mme Françoise MEMBRILLA, MM. Thierry DOMINGUEZ, Sébastien FREY. **AUMES :** M. Michel GUTTON. **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS :** M. Didier MICHEL. **CAUX :** M. Jean-Charles DESPLAN. **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE :** M. Edgar SICARD. **NIZAS :** M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS :** M. Armand RIVIERE, Mme Danièle AZEMAR. **PINET :** M. Gérard BARRAU. **POMÉROLS :** M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBERY :** M. Jean AUGÉ. **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL. **TOURBES :** Mme Véronique CORBIERE. **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Patrick LARIO

Absents

VIAS : M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Thierry DOMINGUEZ

RECU EN PREFECTURE

Le 24 septembre 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400810-20200921-000333110-02

Ainsi, il est proposé de passer avec ladite entreprise un avenant N°6 d'un montant de 589 205,30 € HT portant le marché à la somme totale de 7 069 860,94 € HT (montant initial : 5 638 761,05 € HT - avenants précédents : 841 894,59 € HT).

Il indique que ce nouvel avenant reprend des prestations supplémentaires sur la tranche ferme, les tranches optionnelles 1 et 2 :

- Plus-value de 34 387,95 € HT sur la tranche ferme compte tenu de modifications sur les prix unitaires des dalles sur plots, sur la platerie dans l'escalier du corps Nord, sur les interventions pour les balcons des petits appartements, sur la faïence en façade des petits appartements et le temps de location rallongée des échafaudages.
- Plus-value de 126 973,23 € HT sur la tranche optionnelle 1 compte tenu des prolongations de location des échafaudages, de modifications apportées sur des dalles sur plot, des modifications d'intervention sur le grand escalier, sur la gaine d'ascenseur, les protections de sol, sur la moulure de l'atrium et sur les sanitaires situés au premier étage.
- Plus-value de 427 844,12 € HT sur la tranche optionnelle 2 compte tenu de modifications sur le traitement des marbres de l'escalier du pronaos, du traitement supplémentaire des abords et de la berge située à l'est de la villa, des conséquences sur le chantier des prescriptions sanitaires liées à la COVID 19, des interventions sur les chapes et leur étanchéité, des interventions sur la façade et la corniche, de la prolongation de la location des échafaudages et des protections liées sur les décors, des interventions sur le lanternon et du complément de clôture au nord de la villa.

Ainsi, les membres du Bureau communautaire sont invités à se prononcer.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président,
Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 17 septembre 2020,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE PASSER** l'avenant N°6 avec l'entreprise SOGEA BOURDARIOS tel qu'énoncés ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#